

Enedis - DR Alpes

Téléphone : 04 38 12 18 74
Télécopie : 04 38 12 28 00
Courriel : alp-cuau@enedis.fr
Interlocuteur : BERGER Philippe

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme
GRENOBLE, le 26/12/2019

MAIRIE
369 CHEMIN D L EG
SERVICE URBANISME
38330 BIVIERS

MAIRIE DE BIVIERS

Courrier arrivé le

06 JAN. 2020

N° 6

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme PA0380451910001 concernant la parcelle référencée ci-dessous :

Adresse : 302, CHEMIN DES EVEQUAUX
38330 BIVIERS
Référence cadastrale : Section AH , Parcelle n° 85
Nom du demandeur : ODION JEAN-PIERRE

Nous avons instruit cette demande sans disposer de la puissance de raccordement nécessitée par le projet. L'autorisation d'urbanisme concernant un immeuble, nous avons basé notre réponse sur l'hypothèse d'une puissance de raccordement globale du projet de 48 kVA triphasé pondérée conformément à la norme NF C14-100

Nous vous informons que, sur la base des hypothèses retenues pour notre analyse, aucune contribution financière¹ n'est due par la CCU à Enedis.

Cette réponse reste valable pendant la durée de validité de l'autorisation d'urbanisme.

Nous vous demandons d'indiquer explicitement sur l'autorisation d'urbanisme la puissance de raccordement pour laquelle ce dossier a été instruit, à savoir 48 kVA triphasé. Si cette puissance de raccordement retenue n'est pas inscrite dans l'autorisation d'urbanisme, et que le bénéficiaire demande une puissance de raccordement différente de celle retenue par Enedis, une contribution financière pour des travaux correspondant à une autre solution technique pourrait être à la charge de la CCU (ou de l'EPCI).

Les éventuels surcoûts de travaux non standards, notamment les prescriptions du gestionnaire de voirie, seront ajoutés au devis de raccordement.

Enedis facturera la contribution financière pour l'extension de réseau à l'intérieur de l'assiette de l'opération et les branchements au demandeur du raccordement lorsque celui-ci en fera la demande.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Philippe BERGER
Votre conseiller

¹ Cette contribution financière est définie à l'article L342-11 du code de l'énergie

Code couleur	Planification	Remarque
1	10 kV	
2	20 kV	
3	30 kV	
4	40 kV	
5	50 kV	
6	60 kV	
7	70 kV	
8	80 kV	
9	90 kV	
10	100 kV	
11	110 kV	
12	120 kV	
13	130 kV	
14	140 kV	
15	150 kV	
16	160 kV	
17	170 kV	
18	180 kV	
19	190 kV	
20	200 kV	
21	210 kV	
22	220 kV	
23	230 kV	
24	240 kV	
25	250 kV	
26	260 kV	
27	270 kV	
28	280 kV	
29	290 kV	
30	300 kV	
31	310 kV	
32	320 kV	
33	330 kV	
34	340 kV	
35	350 kV	
36	360 kV	
37	370 kV	
38	380 kV	
39	390 kV	
40	400 kV	
41	410 kV	
42	420 kV	
43	430 kV	
44	440 kV	
45	450 kV	
46	460 kV	
47	470 kV	
48	480 kV	
49	490 kV	
50	500 kV	

CENTRE:

Département:

Commune(s):

Projet d'étude:

Étude préliminaire des possibilités de raccordement au réseau public de distribution de l'électricité en basse tension, à l'exception des raccordements aux installations existantes de l'Énergie.

Ne pas utiliser d'informations de ce plan sans l'autorisation écrite d'ENEDIS.



PA0380451910001 - ODION - BIVIERS

Puissance de raccordement estimée: 48 kVA Tri pondérée conformément à la norme NF C14-100 (création de 4 lots).

Création d'une extension de réseau avec mise en place d'un organe de coupure en limite de propriété

EVEQUAUX
P0213

L'emplacement des coffrets, du poste de distribution public ainsi que les tracés des réseaux seront confirmés lors de l'étude définitive.
Seule l'étude de raccordement définitive validera le besoin ou non d'un poste de distribution.